

**Bon de commande de cartes**  
**1<sup>er</sup> Septembre 2021 au 31 Août 2022**

1<sup>ère</sup> commande :   
 Commande supplémentaire :   
 Commande téléphonique :   
 Adressée le :

Date de la Commande :  
 N° adhérent :  
 Intitulé exact :  
 Adresse où la commande  
 Doivent être envoyée

- 1) L'assurance SMACL ne prend effet qu'à la réception du règlement des cotisations et de la commande des cartes.
- 2) ASSURANCE SMACL : Toutes vos garanties arrivent à échéance au 31 août 2021. Elles courent jusqu'au 30 septembre, ce qui vous laisse 1 mois pour les renouveler. Attention, au-delà vous n'êtes plus assurés !
- 3) Pour toutes commandes, chaque foyer est tenu de joindre le règlement des cartes plus les frais de gestion.
- 4) Le rapport de la dernière assemblée générale en vue des prochains contrôles de la Préfecture.

COTISATION CONFEDERALE

- Adhésion unique des Foyers ou Association à la CNFR 60.00 €

- FDFR 80/02 (cotisation votée à l'AG du 05/06/2021)

\* Foyer ou Association ..... 70.00 €

=====

Sous total A

COMMANDE DE CARTES

- Nombre de cartes IA (Adhésion + Assurance) \_\_\_ x 9.00 € = \_\_\_ €

- Nombre adhésion(s) individuelle(s) sans assurance : \_\_\_ x 4.00 € = \_\_\_ €

- Cartes temporaires (Adhésion forfaitaire + Assurance IA)  
 (Valables 8 jours seulement) \_\_\_ x 5.00 € = \_\_\_ €

**FRAIS DE GESTION A CHAQUE COMMANDE 0.50 €/CARTE**  
 Nombre de cartes \_\_\_ X 0.50€ = \_\_\_ €

Pour les foyers ou associations qui ne se gèrent pas eux-mêmes sur Gestanet =====  
 Sous Total B

=====

TOTAL A+B = \_\_\_\_\_ €

Réglé par chèque N° \_\_\_\_\_ Compte N° \_\_\_\_\_  
 A L'ordre de la FDFR SOMME